

Déposé au greffe du tribunal de commerce  
de ..... Nivelles .....  
le ..... 15/04/2003 .....



\*03047600\*

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Mention à publier aux annexes du Moniteur belge conformément à l'article 11  
de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés  
*Le texte de cette mention est déposé en un exemplaire*

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

## 1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique  
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique  
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale  
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés  
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles  
→ n°

1. Dénomination de la société ou du groupement  
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ "PHILAGRI"

2. Forme juridique (en entier)

▷ société privée à responsabilité limitée

3. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ Rue Piraumont 52, 1495 Villers-la-Ville

4. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ - Nivelles 54 630

5. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national  
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ - 428 902 128

Objet précis du ou des documents déposés au Greffe

(Le dépôt simultané de plusieurs documents peut  
faire l'objet d'une seule mention indiquant l'objet pré-  
cis de chacun de ces documents)

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;  
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé

COORDINATION DES STATUTS AU PREMIER AVRIL  
DEUX MILLE TROIS

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge  
Rue de Louvain 40-42  
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation : .....

Numéro du compte : .....